

# Pour aider les Abeilles

> **Faites place à Dame nature !**

○ **Au jardin / Des fleurs de toutes les couleurs**

L'Abeille domestique à besoin de nectar et de pollen du mois de mars au mois d'octobre pour développer sa colonie et passer l'hiver. Aidez-les en semant des fleurs.

- Choisissez des espèces mellifères qui fleurissent à des périodes différentes (si possible de février/mars à octobre/novembre).
- Plantez des jachères fleuries et apicoles pour les abeilles. Le Pays de Bourges en met gratuitement à disposition en avril (disponibles pour les particuliers, les communes, les agriculteurs et les apiculteurs).



• Fleur de **Saule marsault**



Floraison février et mars

• Fleur de **Lavande vraie**



Floraison d'avril à juin

• Fleur de **Souci des jardins**



Floraison de mai à octobre

Il est possible de mettre en place d'autres actions : créer une mare, planter des arbres d'espèces locales, laisser la végétation se développer par endroits...

○ **Dans les communes / La gestion différenciée, c'est quoi ?**

C'est réfléchir à l'utilisation réelle de toutes les parcelles et adapter l'entretien de ces lieux à leur utilisation.

- Laissez pousser la végétation à certains endroits (zones peu utilisées, cachées, ...) pour les insectes, pour que les oiseaux fassent leur nid, pour que les fleurs sauvages s'y développent... Elles ont leurs rôles à jouer dans l'équilibre des espaces verts et sont indispensables aux abeilles.
- Abandonnez les produits chimiques et ne fauchez pas entre le 15 avril et le 15 septembre (fauche tardive).

C'est l'occasion d'avoir des espaces verts colorés sans qu'il n'y ait besoin d'intervention. Votre commune prendra rapidement vie ! La région Centre-Val de Loire aide financièrement la mise en place de la gestion différenciée jusqu'à 80 % (via le CRST du Pays de Bourges).

Il est possible de mettre en place d'autres actions : favoriser une taille douce des haies, planter des arbres d'espèces locales, semer des jachères fleuries et apicoles...

**Pour la biodiversité, le mieux, c'est le zéro phyto partout !**

○ **À la ferme / De l'herbe et des arbres**

- Préserver et planter des arbres apporte de nombreux avantages agronomiques (meilleure fertilité des sols, apports d'eau et de sels minéraux, ...) mais aussi environnementaux.
- Associer une bande enherbée aux haies donne d'excellents résultats : laisser une bande non cultivée, d'au moins 5 mètres, permet de filtrer l'eau (retient les produits phytosanitaires, les substances organiques et minérales dans la parcelle), de diminuer l'érosion des sols...

Les carabes (prédateurs de limaces, escargots, pucerons, larves de taupin, vers et chenilles) peuvent se déplacer jusqu'à 75 mètres de chaque côté d'une bande enherbée.

Mettre des bandes enherbées tous les 150 mètres environ permet aux prédateurs des ravageurs des cultures de se déplacer sur l'ensemble des surfaces cultivées : le besoin en insecticides est considérablement diminué !

Le projet Ferme-Abeille-Biodiversité a démontré qu'une haie associée à une bande enherbée, même isolée dans des grandes cultures, comportait une grande diversité d'insectes.

La diversité des fleurs qui composent les haies et les bandes enherbées ainsi que leurs périodes de floraisons permettent d'apporter du nectar et du pollen aux pollinisateurs tout au long du printemps et de l'été, ce qui comble les périodes de famine où les grandes



cultures ne sont plus en fleurs. De plus, si les fruits des haies ne sont pas consommés par l'homme, ils alimenteront une grande diversité d'animaux.

- Il ne faut pas utiliser de pesticides sur les haies et les bandes enherbées pour qu'elles soient fonctionnelles.

Il est possible de mettre en place d'autres actions : faire des semis de cultures intermédiaires mellifères précoces, diversifier l'assolement, diminuer la taille des parcelles, créer une mare, laisser des jachères naturelles ou semer des jachères fleuries et apicoles, mettre en place des talus et des abris pour la faune...

**Plantons des haies avec le Pays de Bourges :** l'opération Plantons le Décor permet le financement de 80 % de l'achat des plants et fournitures.



Contactez le Pays de Bourges pour plus d'informations :

Tél. 02 48 26 82 51

E-mail : [environnement@paysdebourges.fr](mailto:environnement@paysdebourges.fr)

site : [www.paysdebourges.fr](http://www.paysdebourges.fr)